

BULLETIN D'ADHÉSION

A retourner par mail, scanné accompagné de la délibération à l'adresse nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

La collectivité/l'organisme déclare :

- ☒ **Adhérer** aux Communes forestières et **s'engager à respecter les statuts** de l'association et notamment, à **payer une cotisation annuelle** conformément au barème en vigueur.
- ☐ **S'abonner aux publications** des Communes forestières (revue, coforinfo, planning formation, invitations, ...).
- ☒ **Désigner deux élus forêts.**

	Délégué forêt TITULAIRE	Délégué forêt SUPPLEANT
NOM		
Prénom		
Fonction Mandat		
E-mail		
Téléphone (pro/perso)		

Surface forestière de la commune :

Surface propriété communale :

Adresse de la Collectivité / l'Organisme :

Date de la délibération :

Nom du contact :

Fait à

Tél :

Cachet et signature

E-mail :

Votre facture sera déposée sur Chorus Pro. [Merci de nous communiquer](#)

N° SIRET	N° acte engagement	En date du

Les informations recueillies sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat. Ces informations seront utilisées pour constituer un fichier de type Excel destiné à l'usage interne des membres et personnels de l'association de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que des associations départementales des Communes forestières. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous au secrétariat : nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

MODÈLE Délibération

République Française

Arrondissement de :

Canton de :

Commune de :

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

Séance du :

L'an deux mille, le à heures

Membres en exercice :

Membres présents :

prescrit par la loi

Le conseil municipal de la Commune de

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Date de la convocation :

Date de l'affichage :

Le représentant légal de
présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour
d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil de

- décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- mandate celui-ci pour représenter la commune/la structure de
auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

Fait et délibéré, le

Copie certifiée conforme

Le représentant légal